

INFORMATIONS DESTINÉES AU PRÉSIDENT DU JURY THÈSE DE MÉDECINE

1. LES TOGES : MERCI D'EN PRENDRE GRAND SOIN !

Lors de la soutenance, les membres du Jury doivent être en toge. L'étudiant(e) doit porter la robe et la toge noire.

Les toges neuves ont coûtées 700 € pièce. La Faculté vous remercie de porter une attention particulière aux rabats blancs et à la fragilité des boutons.

2. LA SOUTENANCE

La durée de la soutenance (y compris le temps de la délibération) ne doit pas excéder **60 minutes**.

Le candidat doit présenter oralement son travail sans excéder **15 minutes** de présentation.

Le Président du Jury fait intervenir par ordre de préférence les membres du jury selon l'ordre inverse de la préséance. Cet ordre apparaît sur la 4ème page de couverture de la thèse.

3. LES MENTIONS

Après la soutenance de la thèse, le jury déclare la séance secrète pour délibérer à huis clos.

Seules sont admises les mentions suivantes, attribuées à la thèse par le jury (toute autre mention sera refusée) :

- **honorable,**
- **très honorable,**
- **très honorable avec félicitations.**

Le procès-verbal de la soutenance de thèse doit être signé par tous les membres du Jury.

Après rappel du candidat, celui-ci est déclaré par le Président du jury digne du grade de Docteur en Médecine et appose l'épitoge sur l'épaule gauche du candidat. La mention obtenue lui est également précisée. Le candidat doit alors lire en présence du Jury le Serment d'Hippocrate.

Les certificats provisoires de réussite (DES & thèse), documents officiels, sont remis à l'étudiant(e) par le Président du Jury : il (elle) doit compléter et signer un formulaire d'accusé réception à laisser dans le dossier administratif de thèse. SAUF si l'étudiant(e) n'a pas encore validé le Diplôme d'Enseignement Spécialisé (D.E.S.).

« LE SERMENT D'HIPPOCRATE »

Je promets et je jure d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité dans l'exercice de la Médecine.

Je respecterai toutes les personnes, leur autonomie et leur volonté, sans discrimination.

J'interviendrai pour les protéger si elles sont vulnérables ou menacées
dans leur intégrité ou leur dignité.

Même sous la contrainte, je ne ferai pas usage de mes connaissances contre les lois de l'humanité.

J'informerai les patients des décisions envisagées, de leurs raisons et de leurs conséquences.

Je ne tromperai jamais leur confiance.

Je donnerai mes soins à l'indigent et je n'exigerai pas un salaire au-dessus de mon travail.

Admis dans l'intimité des personnes, je tairai les secrets qui me seront confiés et ma conduite ne servira pas à corrompre les mœurs.

Je ferai tout pour soulager les souffrances.

Je ne prolongerai pas abusivement la vie ni ne provoquerai délibérément la mort.

Je préserverai l'indépendance nécessaire et je n'entreprendrai rien qui dépasse mes compétences.

Je perfectionnerai mes connaissances pour assurer au mieux ma mission.

Que les hommes m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses.

Que je sois couvert d'opprobre et méprisé si j'y manque.